



**PREAVIS municipal relatif au cautionnement  
d'un montant de Fr. 300'000.- en faveur de la  
Fondation des Fontaines**

---

Vallorbe, le 10 avril 2017 / SC / FM

Au Conseil communal de et à  
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Constituée en 1911 dans un contexte médical et paramédical, l' « Infirmierie de Vallorbe », devenue « Fondation des Fontaines » en 2003, avec une représentation de la Municipalité dans son Conseil, est active depuis plus d'un siècle au profit de la collectivité vallorbière.

Dans les années soixante, des appartements destinés aux personnes âgées ou à mobilité réduite ont été créés dans l'immeuble situé à la rue du Faubourg 9 dont la Fondation est propriétaire ; les rénovations et entretiens nécessaires de ce bâtiment ont toujours été effectués sans que la Commune n'ait à apporter une quelconque aide financière.

En 2009, la Fondation a acquis une parcelle située à proximité de sa propriété afin d'anticiper des besoins futurs, acquisition qui a fait l'objet d'un cautionnement de Fr. 145'000.- par la Commune.

Le récent déménagement du Centre médico-social (CMS) à la rue de l'Ancienne-Poste a eu pour conséquence de libérer des locaux dans l'immeuble ; la Municipalité s'est alors engagée à aider le Comité de la Fondation dans le cadre d'une nouvelle réaffectation de ces volumes.

Afin de profiter d'une mixité intergénérationnelle, les anciens espaces occupés par le CMS ainsi que deux studios adjacents seraient transformés pour créer un appartement de 4,5 pièces et deux logements de 2 pièces. Ceci permettra de disposer de 19 logements (18 actuellement qui sont tous loués) de différentes tailles, qui seront à disposition des résidents. Le bâtiment est également occupé par un cabinet médical, un cabinet de physiothérapie, le bureau de l'Entr'aide et une salle communautaire.

La Fondation souhaite également procéder à un assainissement partiel de la place extérieure au niveau trois ainsi qu'à différents travaux d'entretien, entre autres au profit du local communautaire, de la buanderie, de l'installation de distribution de chauffage ainsi que de la citerne.

Afin de réaliser les travaux susmentionnés, devisés à un coût total de Fr. 818'000.-, la Fondation des Fontaines souhaite obtenir un financement à hauteur de Fr. 800'000.-. Le montage financier de l'opération a été accepté par l'établissement bancaire prêt à fournir les fonds nécessaires ; toutefois, celui-ci demande que la Commune cautionne cet emprunt à hauteur d'un montant de Fr. 300'000.- de telle manière à ce que la Fondation puisse bénéficier de conditions avantageuses. A relever que le plafond de cautionnement, fixé à Fr. 8 millions pour la législature en cours, se situe à ce jour à Fr. 4'721'744.-.

Il est utile de préciser que les comptes de la Fondation sont remis chaque année à la Commune et que sa situation financière est saine ; elle pourra dès lors assumer parfaitement les charges financières découlant de ce nouvel engagement bancaire.

Selon les dispositions légales en la matière, le Conseil communal doit approuver cette démarche afin que les documents relatifs à ce cautionnement puissent être signés par la Municipalité, laquelle a déjà donné son accord de principe à la Fondation.

## Conclusion

Convaincue de la nécessité de mettre à disposition de la population de telles infrastructures, la Municipalité recommande au Conseil d'accepter ce préavis en votant le texte ci-après :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis municipal n° 07/17,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

d'autoriser la Municipalité à cautionner l'emprunt de la Fondation des Fontaines auprès d'un établissement financier à concurrence d'un montant de Fr. 300'000.-.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani

Municipal délégué : Stéphane Costantini, Syndic

